



RÈGLEMENT DU CONCOURS

PHOTOS & DESSINS – AFFICHES

Association Les Amis du Kurun

Article 1 – Organisation

L'association **Les Amis du Kurun**, régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours gratuit de **photographies et dessins** destiné à la création d'**affiches et goodies pour ses événements et expositions**.

Ce concours s'inscrit dans la mission de l'association :

la présentation au public du voilier KURUN, préserver, faire naviguer et transmettre le patrimoine maritime lié au voilier Kurun, à la culture maritime de la ville du Croisic et à l'héritage de Jacques-Yves Le Toumelin.

Article 2 – Thème du concours

Le thème du concours est :

« Le Kurun, la vie maritime du Croisic et l'héritage de Jacques-Yves Le Toumelin »

Les œuvres devront s'inscrire dans au moins **un des axes suivants** :

- Le voilier **Le Kurun** (navigation, détails, ambiance, chantiers, équipages)
 - Les activités et valeurs de l'**Association Les Amis du Kurun**
 - La **culture maritime du Croisic** : port, marins, métiers, traditions, patrimoine
 - La figure et l'esprit de **Jacques-Yves Le Toumelin**, navigateur et humaniste
 - La mer comme espace de liberté, d'engagement et de mémoire
-

Article 3 – Objectif du concours

Les œuvres sélectionnées pourront être utilisées pour :

- Des **affiches d'événements** (sorties en mer, fêtes maritimes, conférences, chantiers, navigations)
 - Des **expositions** organisées par l'association
 - Les **supports de communication** (site internet, réseaux sociaux, brochures, panneaux, cartes de vœux...)
-



Article 4 – Catégories

Deux catégories sont ouvertes :

1. Photographie

(Les photographies pourront être en couleurs ou en noir et blanc)

2. Dessin / Illustration

(techniques libres : crayon, encre, peinture, collage, numérique, etc.)

Article 5 – Conditions de participation

- Concours ouvert à toute personne physique, amateur ou confirmé
 - Participation gratuite
 - Les mineurs peuvent participer avec une autorisation parentale
 - Les œuvres doivent être **originale**s et libres de droits
 - Chaque participant accepte que son œuvre puisse être adaptée au format **affiche** (recadrage, ajout de texte)
-

Article 6 – Modalités de participation

6.1 Nombre d'œuvres

Chaque participant peut proposer :

- **5 œuvres maximum par catégorie**

6.2 Format

- Envoi **numérique pour les deux catégories**
- Formats acceptés : JPG / PNG / PDF
- Résolution suffisante pour impression (minimum conseillé : 300 dpi pour une affiche A3, et au maximum une résolution compatible avec l'envoi et la réception en numérique)

6.3 Contenu de l'envoi

Chaque envoi devra comporter :

- Nom et prénom
- Âge (et autorisation parentale si mineur)
- Catégorie (photo ou dessin)
- Titre de l'œuvre
- Une courte description (facultative)



- Il est demandé d'envoyer les photos dans leur taille originale et en format numérique non compressé (jpg, png, ...), avant le 07/05/2026, par courrier électronique à l'adresse suivante : kurunconcours2026@gmail.com
-

Article 7 – Calendrier

- **Ouverture du concours** : 07/02/2026
 - **Clôture des participations** : 07/05/2026
 - **Sélection du jury** : Courant Mai 2026
-

Article 8 – Jury et critères de sélection

Le jury est composé de membres de l'Association « Les Amis du Kurun » et de personnes qualifiées (marins, artistes, photographes, acteurs du patrimoine maritime) qui pourront être invitées par les membres du bureau pour l'occasion.

Les critères de sélection :

- Respect du thème
- Llisibilité et impact visuel pour une **affiche**
- Qualité artistique et technique
- Capacité à transmettre l'esprit du Kurun, du Croisic et de Jacques-Yves Le Toumelin

Les décisions du jury sont souveraines.

Article 9 – Œuvres retenues et récompenses

Les œuvres sélectionnées :

- Seront mises à l'honneur lors des **événements et expositions**
- Pourront être utilisées comme **affiches officielles, cartes de vœux, tee shirt...**
- Seront créditées au nom de leur auteur

Des lots symboliques seront attribués en concertation avec les lauréats :

- Sorties en mer sur **Le Kurun**
 - Publications, tirages, invitations
 - Mention spéciale lors des événements
-



Article 10 – Droits d'auteur et utilisation

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur.

Ils autorisent toutefois à titre **gratuit** l'Association Les Amis du Kurun à :

- Reproduire, diffuser et adapter les œuvres pour ses supports de communication et la fabrication de goodies.
- Utiliser les œuvres dans le cadre d'événements, expositions et actions culturelles
- Mentionner systématiquement le nom de l'auteur

Cette autorisation est accordée **sans exclusivité, sans durée de temps, et sans usage commercial**.

En outre, les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes chacune des photos.

▪ **Droits des tiers** : Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de ses parents si cette dernière est mineure. Si des photos ne disposent de cette autorisation écrite, elles ne seront pas acceptées.

Article 11 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 13 - Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Ce règlement a été vu par la Mairie du Croisic



FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Catégorie : Photographie Dessin / Illustration

Titres des œuvres proposées :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

DÉCLARATION DU PARTICIPANT

Le candidat, en envoyant ses photographies ou dessins, certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter l'ensemble des dispositions. Il atteste être l'auteur des œuvres transmises et détenir l'intégralité des droits y afférents. Il autorise l'Association Les Amis du Kurun à utiliser, reproduire et diffuser ses œuvres dans le cadre prévu par le règlement et renonce à toute revendication de droits patrimoniaux liés à ces utilisations.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du participant :



MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour les participants mineurs : une autorisation parentale signée doit être jointe obligatoirement.
- Une courte description de chaque œuvre peut être jointe sur feuille libre si le participant le souhaite.
- Ce document est à envoyer dûment complété et signé, accompagné des œuvres proposées, à l'adresse électronique indiquée dans le règlement (kurunconcours2026@gmail.com).

AUTORISATION PARENTALE POUR PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur légal

autorise l'enfant :

Nom et prénom : _____ Date de naissance :

- à participer au concours Photos & Dessins organisé par l'Association Les Amis du Kurun ;
- à transmettre des œuvres dont il/elle est l'auteur ;
- à ce que ses créations puissent être utilisées conformément au règlement (expositions, affiches, supports de communication) ;
- à ce que son nom puisse être mentionné comme auteur.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter toutes les dispositions.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du représentant légal :

Document à joindre obligatoirement aux œuvres pour tout participant mineur.